



Agence St-Nicolas

2, rue Georges Clémenceau
78250 MEULAN
Tél. 01 30 04 13 24
Fax 01 30 99 76 38
E-mail : agencestnicolas@century21france.fr

Notre agence est partenaire de l' **unicef** 

Sur chaque transaction réalisée, une contribution de 21 € est versée à l'UNICEF.

TRANSACTION

1) Prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : Forfait de 5 000 € TTC (charge vendeur)

2) Prix de vente supérieur à 50 000 € TTC

Commission charge vendeur

- 3000 € TTC sur la tranche inférieure à 50 000 € TTC

- Plus 8 % sur la tranche de 50 001 € à 100 000 € TTC
- Plus 7 % sur la tranche de 100 001 € à 150 000 € TTC
- Plus 6 % sur la tranche de 150 001 € à 200 000 € TTC
- Plus 5,5 % sur la tranche supérieure à 200 000 € TTC

LOCATION

-Baux d'habitation et baux professionnels

Honoraires T.T.C. : 16 % du montant du loyer annuel hors charges partagés à part égale entre le locataire et le bailleur.

Frais de rédaction de bail : 400,00 € T.T.C. partagés à part égale entre le bailleur et le locataire

La part des honoraires à la charge du locataire n'excédant pas 10 € / m² TTC

Etat des lieux : 3 € / m² TTC

-Baux commerciaux et professionnels

Honoraires H.T. : 10 % du montant du loyer hors taxes, hors charges de la première période triennale, à la charge du bailleur.

-Parking

Honoraires T.T.C. : 14 % HT du montant du loyer annuel hors charges partagés à part égale entre le locataire et le bailleur.

Frais rédaction de bail : 200 €

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 30 janvier 2015